Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260130-D_2026_004-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 29 janvier 2026

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 29
Procurations : 6
Nombre de votants : 33

Secrétaire de séance :
Madame Muriel BEZIEL

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLÉ, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN, Monsieur François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Marie-Thérèse HUBERSON, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Vincent REMY, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Madame Lydie DUHIL, Madame Christine COLAS à Monsieur Jacques ERTLÉ, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Mirella JEAN DE DIEU

Délibération n° 2026-004

FINANCES – Demande de subvention d'investissement FONDATION SOLACROUP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention présentée par la Fondation Solacroup pour le projet Solemer,

VU la proposition du Bureau communautaire pour l'attribution d'une subvention de 50 000 €,

MM Penhouet et Salmon ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 € à la Fondation Solacroup pour le projet Solemer ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention proposée avec la Fondation Solacroup.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 30 janvier 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE